

ACTUALITÉS

PUBLIE LE 01/02/2016

Les entreprises de l'économie circulaire

À l'échelle internationale, européenne, nationale et locale, l'économie circulaire est désormais sur toutes les lèvres et fait l'objet d'une attention grandissante de la part des pouvoirs publics et des acteurs économiques.

Face à la raréfaction des ressources naturelles, la logique actuelle d'économie de marché, fondée sur un modèle linéaire de consommation, « extraire - fabriquer - consommer - jeter », a en effet atteint ses limites. La consommation de matières premières a été multipliée par dix en cent ans. 400.000 tonnes de déchets seront enlevées tous les jours d'ici à 2050. Un nouveau modèle s'avère nécessaire, un modèle économique durable, un modèle plus sobre et plus efficace.

« Rien ne se perd, rien ne se crée, tout se transforme »

Ce modèle est celui de l'économie circulaire : « *Un système de production, d'échange et de consommation conçu et organisé pour minimiser les prélèvements nets de ressources (énergies fossiles, matières premières, eaux, foncier, milieux) et les émissions polluantes, sources d'impacts environnementaux et sanitaires négatifs, tant locaux que globaux** ». En définitive, dans un modèle circulaire, « **Rien ne se perd, rien ne se crée, tout se transforme** », selon une maxime ancienne empruntée à Antoine Lavoisier, chimiste, philosophe et économiste français du XVIII^e siècle. L'économie circulaire consiste, en s'inspirant du fonctionnement des écosystèmes naturels, à transformer les déchets en matières premières réutilisées pour la conception des produits ou pour d'autres utilisations. Elle ne doit cependant pas être réduite à une meilleure gestion des déchets. Elle repose sur un changement de modèle économique, créateur de valeur sur un plan social, économique et environnemental. Pour Serge Orru, membre de l'Institut de l'économie circulaire, ce modèle est « *plus qu'une économie, c'est un cap, une vision, une espérance d'un meilleur vivre et produire ensemble.* ». L'économie circulaire repose sur sept piliers : l'écoconception, l'écologie industrielle et territoriale, l'économie de la fonctionnalité, le réemploi, la réparation, la réutilisation, le recyclage. Elle invite à consommer et produire autrement, à offrir une nouvelle vie à un produit ou la rallonger.

La dynamique est en marche au niveau mondial, européen, français...

Aujourd'hui, l'évolution vers l'économie circulaire est amorcée. « *Le G7 a lancé une dynamique pour que les pays industrialisés sortent du modèle de l'hyper gaspillage. La Commission européenne a adopté un nouveau train de mesures ambitieux sur l'économie circulaire en vue de renforcer la compétitivité, de créer des emplois et de générer une croissance durable. En France, la loi transition énergétique pour la croissance verte a été promulguée le 17 août 2015. Au niveau local, de plus en plus d'entreprises d'un même espace croisent leurs flux, leurs besoins pour générer de la valeur autour de matières qu'elles utilisent ou rejettent. Enfin, le boom de l'économie numérique et des services de partage intensifie l'usage des produits et renforce les services rendus au collectif* », souligne François-Michel Lambert, député des Bouches-du-Rhône et Président-fondateur de l'Institut de l'économie circulaire. Dans les entreprises aussi, une dynamique spontanée est en marche.

Ainsi, dans le Nord-Pas-de-Calais, l'entreprise Roll-Gom est leader européen pour la fabrication de roues de manutention à partir de granulats de pneus recyclés ; l'entreprise bretonne 727 Sailbags transforme les voiles de bateaux de navigateurs célèbres en sacs haut de gamme. En Aquitaine, Ouatéco valorise les journaux invendus en ouate de cellulose pour l'isolation thermique des bâtiments. Du côté de l'économie de la fonctionnalité, Michelin facture les kilomètres parcourus par les camions équipés de ses pneus au lieu de les vendre ; des enseignes comme Intermarché ou Boulanger proposent désormais des appareils électroménagers et électroniques à la location ; enfin, une entreprise hollandaise, Mud Jeans, lauréate du Challenge de l'économie circulaire, propose même la location de jeans. ...

Et local

Et, dans le Var aussi, les lignes bougent. **Au niveau local, des entreprises ont déjà modifié spontanément leur façon de faire.** Pour Carole Peytavin, Présidente de la Commission environnement de la CCI du Var, « *l'économie circulaire représente une opportunité unique d'ouvrir de nouveaux schémas pour les entreprises, de créer des emplois, d'innover. Le Parlement varois des entreprises s'est d'ailleurs saisi de cette question et a voté trois motions lors de sa première séance plénière, qui ont recueilli près de 85% des suffrages* ». **Le Parlement souhaite structurer la filière de l'économie circulaire dans le Var, à partir des produits et services locaux** ; il est favorable à l'adoption d'une clause systématique dans les marchés publics autorisant l'utilisation de matières secondaires conformes aux normes réglementaires de sécurité ; il propose enfin la création d'une instance paritaire. D'autres réseaux se sont emparés du sujet.

La jeune chambre économique de Toulon et sa région a consacré une journée complète d'échanges et de témoignages et prépare un Livre blanc sur l'économie circulaire. Une nouvelle communauté, initiée par le réseau MakeSense, a aussi vu le jour en fin d'année dans le Var : elle regroupe des personnes, qui expriment l'envie de trouver un moyen d'avoir plus d'impact sur la société, d'aller au-delà de la découverte de projets inspirants pour passer à l'action tout en donnant plus de sens à leurs compétences et savoirs ; elle se donne l'ambition de soutenir des initiatives locales et circulaires comme Pause Déjeuner (Brignoles), Panier Davoine (Toulon), Pharmacycles (Toulon) et autres ; elle veut réinventer de nouvelles façons de vivre, consommer ou produire dans une optique d'aider ceux qui sont dans l'action et qui entreprennent autrement.

Un élan porteur d'espoirs

L'évolution vers l'économie circulaire est en marche. Toutefois, « *il ne semble pas pour autant possible de généraliser ce nouveau modèle sans mettre en place des politiques volontaires. Les entreprises et les consommateurs peuvent modifier spontanément leur façon de faire, mais ils ne feront pas la totalité du chemin sans incitation et intervention publique* », insiste l'Institut de l'économie circulaire. Cet élan s'impose comme une nécessité face à la raréfaction des ressources. Il est aussi porteur d'espoirs, car l'économie circulaire représente une opportunité d'économies, de création d'activités et d'emplois. Une étude menée par l'Institut de l'économie circulaire estime en effet que l'économie circulaire, telle que définie par les sept piliers développés par l'ADEME, emploie déjà près de 600.000 personnes en France. L'extrapolation à la France d'une étude commandée par la Commission européenne en 2012 indique qu'une réduction substantielle de notre consommation en ressources naturelles permettrait d'en créer entre 200.000 et 400.000 supplémentaires.

Au mois d'octobre, l'Institut de l'économie circulaire a présenté un nouveau rapport avec le Club de Rome. Dans cette étude macroéconomique, cinq pays ont été étudiés (Espagne, Finlande, France, Pays-Bas et Suède). Unique en son genre, elle démontre une nouvelle fois que l'économie circulaire est

porteuse de bénéfices socio-économiques et environnementaux importants. **En France, la combinaison de trois scénarios optimistes en matière d'énergie renouvelable, d'efficacité énergétique et d'efficacité matière permettrait de réduire les émissions de gaz à effets de serre de 66 % ; de créer plus de 500.000 emplois additionnels ; d'améliorer la balance commerciale de plus de 2,5 % du PIB.** Les objectifs de l'économie circulaire : « *L'économie circulaire vise globalement à diminuer drastiquement le gaspillage des ressources, notamment les matières premières et l'énergie, afin de découpler la consommation des ressources de la croissance du PIB, tout en assurant la baisse des impacts environnementaux et en préservant ou développant l'emploi* » (Source : ADEME, Association des régions de France, 2014).

Les 7 piliers de l'économie circulaire

- ▶ L'éco-conception : prendre en compte des impacts environnementaux sur l'ensemble du cycle de vie d'un produit et les intégrer dès sa conception. -
- ▶ L'écologie industrielle et territoriale : mettre en place un mode d'organisation industrielle sur un même territoire caractérisé par une gestion optimisée des stocks et des flux de matières, de l'énergie et des services. -
- ▶ L'économie de la fonctionnalité : privilégier l'usage à la possession, vendre un service plutôt qu'un bien. -
- ▶ Le réemploi : remettre dans le circuit économique des produits qui ne correspondent plus aux besoins premiers du consommateur. -
- ▶ La réutilisation : réutiliser certains déchets ou certaines parties du déchet encore en état de fonctionnement dans l'élaboration de nouveaux produits. -
- ▶ La réparation : trouver une deuxième vie aux biens en panne. -
- ▶ Le recyclage : réutiliser les matières issues des déchets.

En complément

POUR ALLER PLUS LOIN

- ▶ Consultez le site Internet du Ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie
- ▶ Consultez le site Internet de l'Institut de l'économie circulaire
- ▶ Consultez le site Internet de l'Ademe



RETOUR À LA LISTE

